Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260206-D2026_02_04-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 6 février 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 9

Suffrages exprimés :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
30 janvier 2026

Date d'affichage
30 janvier 2026

N° de la délibération **:**
2026/02/04

Objet de la délibération **:**
Vote de la subvention à l'association AGP 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, TREMEL, CHASSAGNE, BARBIER, CLERMONT, MEURIC, LE GALL,
Mmes. QUERE, LABARRE, LE GALLOU, LE GRAËT (arrivée à 18h50),

Absents (excusés) : Mr. CHALON, absent excusé
Mme. RUELLAN, absente excusée
Mmes LE DOYEN, BOCQUEHO,

Secrétaire de séance : Mr. TREMEL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider de l'attribution de la subvention à l'association AGP pour l'année 2026.

Monsieur le Maire présente le dossier aux conseillers municipaux.

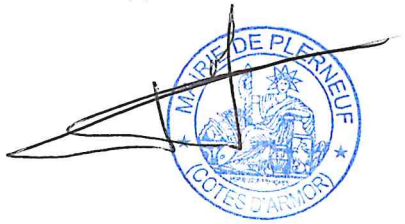
Membre de l'AGP, madame QUERE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention d'un montant de 650 € à l'association AGP pour l'année 2026.

Le secrétaire de séance
Hervé TREMEL

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260206-D2026_02_04-DE